Avis de la concertation préalable du public - Nouvelle STEP de La Chevrolière

- Assainissement

Avis de la concertation préalable du public - nouvelle station d'épuration de La Chevrolière

Objet de la concertation préalable :

Grand Lieu Communauté prévoit la création d’une nouvelle station d’épuration sur la commune de La Chevrolière. La station actuelle, située en zone inondable, subit régulièrement des épisodes de surcharge, ne dispose plus d’une capacité suffisante pour accueillir l’évolution démographique et économique du territoire et sa filière de boues activées n’est plus adaptée. La parcelle devant accueillir la nouvelle STEP est située en zone A du PLU de La Chevrolière. Il nécessite une évolution pour permettre la réalisation du projet. Pour ce faire, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est engagée. Elle porte à la fois sur l’intérêt général du projet de STEP et sur l’adaptation du PLU.

En application des articles L.121-15-1 et suivants du code de l’environnement, une concertation préalable du public est organisée. Les objectifs et modalités ont été fixés par délibération du conseil communautaire n°DE083-C250325 du 25/03/2025.

DurÉe de la concertation

La concertation se déroulera du mardi 22 avril 2025 à 9h00 au vendredi 23 mai 2025 à 17h (soit 32 jours consécutifs).

MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Pendant la durée de la concertation, le dossier est consultable et les observations sont à consigner dans le registre mis à disposition :

- Au siège de Grand Lieu Communauté, 1 rue de la Guillauderie, parc d'activités de Tournebride, 44118 La Chevrolière (ouverture du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30),
- En mairie de La Chevrolière, 2 place de l'Hôtel de Ville, 44118 La Chevrolière (ouverture le lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le jeudi de 8h30 à 12h00, le samedi de 9h30 à 12h00),
- Sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/6181

Les observations peuvent également être adressées par courrier électronique à grandlieu@grandlieu.fr (objet : concertation déclaration de projet STEP) ou par courrier postal au siège de Grand Lieu Communauté.

A l'issue de la concertation, un bilan sera présenté en conseil communautaire, mis à disposition du public et joint au dossier d'enquête publique.

Retour aux actualités